

## REPLACEMENT DES ENTRÉES DE SERVICE EN PLOMB

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal souhaite vous informer que des travaux de remplacement d'entrées de service en plomb débuteront dans la semaine du 8 mai dans **le boulevard Champlain de la rue Moffat au sud de la rue Fayolle.**

La portion **municipale** de votre entrée de service d'eau potable en plomb sera remplacée. La Ville sera en mesure de vous confirmer si la portion **privée** de votre entrée de service est en plomb suite à une inspection visuelle lors de l'excavation. Si vous recevez la confirmation de la présence de plomb dans votre entrée privée, la Ville vous suggère fortement de la remplacer. Toutefois, ces travaux devront être exécutés **APRÈS** les travaux de la Ville. Ces travaux devront être réalisés à vos frais par l'entrepreneur de votre choix. Un permis pourrait être requis pour procéder au remplacement de votre entrée de service, vérifiez avec votre ville

### **Note importante**

*Il peut être possible de remplacer la portion privée de votre entrée de service en même temps que la portion publique. Il vous appartient de vérifier auprès de l'entrepreneur de la Ville et de convenir avec lui, le cas échéant, des modalités d'exécution des travaux. La Ville ne peut aucunement intervenir puisque le chantier est sous la responsabilité de l'entrepreneur, lequel agit à titre de maître d'œuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité des travaux (RLRQ c S-2.1).*

### **Durée et horaire des travaux**

- De la semaine du **8 mai** à la semaine du **29 mai 2017**, si les conditions météorologiques le permettent.
- Du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h.

### **Fermeture d'eau**

Des coupures d'eau sont prévues. Seuls les résidents concernés seront avisés 48 heures à l'avance. La qualité de l'eau potable n'est pas altérée par les travaux et vous pouvez donc la consommer sans risque. Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec le service à la clientèle de l'entrepreneur responsable des travaux : **Sanexen services environnementaux inc. au 514-624-2496**

### **Impacts**

- **Circulation** : maintien de la circulation locale uniquement.
- **Stationnement** : restrictions de stationnement dans la zone des travaux
- **Accès** : maintien des accès aux résidences et aux établissements
- **Bruit et poussière** : possibilité de poussière et de bruits générés par le passage des camions dans la zone des travaux.
- **Collectes des ordures et des matières recyclables** : déplacement des bacs et sacs à l'extérieur de l'aire de travail lors des journées de collectes par l'entrepreneur si la circulation locale n'est pas possible. Identifiez vos bacs.

La Ville est consciente des inconvénients que ces travaux peuvent causer et prend toutes les mesures nécessaires pour en minimiser les impacts.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration pendant la durée de ces travaux.

